

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 21

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 19

I. – À l'alinéa 3, substituer au mot :

« hors »

les mots :

« y compris le ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au nombre :

« 14,7 »

le nombre :

« 29,7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) soit intégré dans le montant annuel maximal des crédits d'impôt.